

6^{ème} séance : lundi 6 septembre 2021 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt et un, le 6 septembre, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 30 août deux mil vingt et un, sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire.

Présents (18) :

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mesdames et Messieurs les adjoints : LEHRER Marie-Reine, DILLENSCHNEIDER Anne, BENTZ Muriel, GASSER Nicolas, ANTONI David, WILMOUTH Jean-Michel.

Mesdames et Messieurs les conseillers : BLAISE Murielle, KNOLL Sylvie, KLEIN Angélique, WOLFF Thierry, SCHWALLER Lydie, LE MEUR Elisabeth, CHEVRIER Franck, HUGUES Emilie, WEBER Didier, ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel.

Excusés (4) : DIEMER Hélène, WEINSANDO-RUFFENACH Dominique, SPENGLER Christophe (procuration à GASSER Nicolas), ZOTT Patrick (procuration à SCHWALLER Michel).

Absente (1) : CHRISTOPH Viviane.

Mme DILLENSCHNEIDER Anne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 05.07.2021.
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Informations relatives à la MARPA
4. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : Ecole La Hoube
5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : Salle Hilaire à Hellert
6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au Périscolaire
7. Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires : Accueil Centre de Loisirs
8. Réalisation d'un emprunt afin d'assurer le financement des travaux de VRD et d'aménagements paysagers de la MARPA
9. Adhésion à l'Association forestière des Communes forestières de Moselle
10. Divers et Communications :
 - Devis de démolition : bâtiment Comtes de Linange (côté Rue du Château)
 - Eclairage du stade de football
 - Réunion « associations » : subvention de fonctionnement
 -

1. Approbation du compte rendu de séance du 05.07.2021.

Le compte rendu du 05.07.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réception d'un 1^{er} versement de 10.000€ de l'assurance MMA pour le sinistre du chalet de la Stampf.

3. Informations relatives à la MARPA.

Le groupe Enéal s'est retiré du projet de rachat du bâtiment de Moselis aux motifs que le Département ne s'étant pas porté garant, et que le bâtiment étant très cher, il aurait dû reprendre un emprunt. Le groupe SOS serait, en revanche, toujours intéressé pour en prendre la gestion. Une rencontre avec le groupe SOS est prévue dans les prochains jours.

4. Création Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité école La Hoube

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les effectifs des agents d'entretien des écoles en raison de la pandémie.

Le Maire propose :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 octobre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de services de 12/35^{ème}.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 5^{ème} échelon du grade de d'Adjoint technique territorial.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Approuve la création du poste susmentionné à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une période de 12 mois ;**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2021-06-D001

5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité salle Hilaire à Hellert.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer l'équipe pour le nettoyage de la Salle Hilaire à Hellert.

Le Maire propose :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de services de 6/35^{ème}.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 5^{ème} échelon du grade de d'Adjoint technique territorial.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Approuve la création du poste susmentionné à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une période de 12 mois ;**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2021-06-D002

6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au Périscolaire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer l'équipe des sites du Périscolaire.

Le Maire propose :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 7 septembre 2021 au 6 septembre 2022 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions de d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de services de 24/35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de D'Adjoint D'animation Principal de 2^{ème} classe.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Approuve la création du poste susmentionné à compter du 7 septembre 2021 pour une période de 12 mois ;**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2021-06-D003

7. Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires : Accueil Centre de Loisirs.

M. le Maire informe les conseillers que le fonctionnement de l'accueil Centre de Loisirs, durant les petites vacances scolaires, nécessite la création de 4 emplois saisonniers pour la semaine du lundi 25 octobre 2021 au dimanche 31 octobre 2021 semaine ; à raison de 35h sur le grade d'Adjoint d'Animation-échelon 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve la création de 4 postes saisonniers sur le grade d'Adjoint d'Animation, échelon 1 à 35h pour les périodes du lundi 25 octobre 2021 au dimanche 31 octobre 2021 ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2021-06-D004

8. Réalisation d'un emprunt afin d'assurer le financement des travaux de VRD et d'aménagements paysagers de la MARPA

M. le Maire informe les conseillers qu'il a contacté plusieurs banques pour obtenir un prêt à hauteur de 600 000 euros pour assurer le financement des travaux de VRD et d'aménagements paysagers de la MARPA.

La collectivité a consulté différentes banques et reçu les propositions de prêt suivantes :

1. Crédit Mutuel : 0.85 % sur 15 ans en taux fixe
2. La Banque Postale : 0.61 % sur 15 ans en taux fixe
3. CDC : pas d'offre
4. Crédit Agricole Sarrebourg : 0.65 % sur 15 ans en taux fixe
5. Caisse d'Epargne : 0.80 % sur 15 ans en taux fixe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. D'autoriser le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 600 000 euros auprès de la Banque Postale.
2. Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 600 000 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financement des investissements (travaux de VRD et aménagement paysager de la MARPA)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2036.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant : 600 000 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 11/10/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.61 %
- Base de calcul des intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

- Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat du prêt

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

3. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

VOTE : à l'unanimité avec 20 voix POUR.

DCM N° 2021-06-D005

9. Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Moselle.

Le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- ❖ il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

- ❖ il expose l'intérêt pour la commune de Dabo d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Montant de la cotisation :

Barème national 2021 des communes comprises entre 1000 et 3500 habitants =

Cotisation fixe de 106.99 € + cotisation proportionnelle de 0.00550 €/hab. à raison de 2540 habitants à Dabo ; soit 13.97 € =

106.99 + 13.97 = 120.96 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

1. **D'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;**
2. **De payer une cotisation annuelle de 120.96 € ; correspondant à cette adhésion ;**
3. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : 18 voix POUR 2 ABSTENTIONS.

DCM N° 2021-06-D006

10. Divers et communications.

Ecoles :

- Groupe Simone VEIL : L'aire de retournement pour les bus a été réalisée durant les vacances scolaires et est pleinement opérationnelle.
- Ecole du Petit Prince : L'école est passée à l'ère numérique avec l'installation d'un grand écran multimédia et la mise à disposition de tablettes pour les élèves suite à la subvention allouée. Pour la rentrée, une trentaine de chaises neuves ont également été achetées pour remplacer les anciennes.

Mobiliers urbains :

- Le 1^{er} abribus « Hilaire » à Hellert est en place ; la signalétique et la « mise en sécurité » reste à réaliser dans un futur proche.
- Un 2nd abribus (en face du 1^{er}) est encore en fabrication et sera bientôt installé.
- L'abri à conteneur à poubelles du point de regroupement de Neustadtmühle est installé.

Routes forestières :

Une discussion est en cours avec l'ONF concernant la réfection des routes du Zimmerfeld et Rodenbuhl.

Travaux sur le terrain de football :

3 dossiers étaient déposés à la FFF pour l'obtention de subventions : clôture, remise en état du terrain et éclairage. Les travaux d'éclairage ont été suspendus dans l'attente du versement des subventions notifiées ; subventions qui ont mis un certain temps à être obtenues. Ceci étant chose faite, le projet va donc pouvoir aboutir et ainsi clôturer la globalité des travaux.

Bâtiment Comtes de Linange (côté Rue du Château) :

Les travaux de démolition vont être lancés.

Chalet de la Stampf :

Après une rencontre avec l'APPMA et l'établissement d'un cahier des charges ; ce dernier va pouvoir être transmis aux différents architectes du secteur.

Revitalisation du site du Rocher :

Pour le restaurant, le clos et couvert est prévu pour la fin de l'année.

Proposition est faite de créer un groupe de travail spécifique pour pouvoir déposer un projet global d'aménagement (tourisme, culture...).

Application « City All » :

Proposition de mettre en place cette application pour informer les habitants en temps réel : alertes travaux, notifications de coupures d'eau, manifestations des associations, actualités, événements...

Repas des anciens :

La situation sanitaire reste malheureusement encore très compliquée, il est donc proposé de reconduire l'opération « chèques cadeaux » qui a eu un franc succès l'an passé.

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
DILLENCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	Absente.
HUGUES Emilie	
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	Exc.
WOLFF Thierry	
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	Exc.
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	Exc.
KLEIN Angélique	
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	Exc.